

EXTRAITS DE LA CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DE VILLEURBANNE

**Contrat de Ville métropolitain
2024-2030**

LA CONVENTION LOCALE VILLEURBANAISE : DÉMARCHES ET MÉTHODES

A Villeurbanne, la politique de la ville s'inscrit dans une ambition forte : l'égalité réelle

Il ne s'agit pas d'obtenir des avantages pour les quartiers dits "prioritaires", mais de mobiliser les politiques publiques au moins autant qu'ailleurs à situations comparable et davantage qu'ailleurs à situation défavorable, et ce pour garantir un accès effectif aux droits sociaux et une égalité de traitement pour toutes et tous, avec une attention particulière aux discriminations croisées (classes sociales, genre, origines réelles ou supposée).

Tournée vers le mobilisation des politiques publiques ordinaires (dites de droit commun) et l'égalité réelle, cette convention locale d'application du contrat de ville s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi Lamy et dans le prolongement du contrat de ville métropolitain et de la précédente convention villeurbanaise 2014-2020.

Une convention locale d'application engagée et engageante

La convention vise la transformation des politiques publiques et des pratiques institutionnelles.

C'est pourquoi les engagements pris dans la convention ne se limitent pas aux crédits spécifiques de la politique de la ville, ils impliquent l'ensemble des politiques de droit commun qui ont un impact sur le quotidien des habitant.es des quartiers populaires.

État, collectivités locales, organismes publics ou privés assurant une mission de services publics, acteurs associatifs financés et soutenus par les acteurs publics ont des responsabilités proportionnées à leurs missions et leurs compétences pour améliorer la situation des habitant.es des quartiers politiques de la ville et garantir l'effectivité de leurs droits.

15 engagements pour les quartiers prioritaires

Ces engagements résultent du travail mené depuis janvier 2024 par la municipalité avec les services de la ville, de la Métropole de Lyon, de l'Etat et ses partenaires (préfecture, CAF, CPAM, CARSAT, agence régionale de santé, rectorat du Rhône, direction régionale des affaires culturelles, France Travail, Mission locale) et des principaux bailleurs (EMH, LMH, Alliade Habitat).

Ils s'appuient sur des remontées de terrain identifiées en continu par les services municipaux et les élu.es, sur un travail de diagnostic et de concertation, en amont et lors des Assises des quartiers populaires organisées par la Métropole au printemps 2023, les consultations citoyennes menées par la préfecture à l'été 2023 et les réunions avec les acteurs et actrices du territoire tenues dans chaque quartier par la mairie début 2024.

AXE I

L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'OFFRE ÉDUCATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

NOTAMMENT POUR LES ENFANTS ET LES ADOLES(ENT.ES
EN SITUATION DE PAUVRETÉ

NOTRE OBJECTIF : COMPTER AU MOINS 20% D'ENFANTS EN
SITUATION DE GRANDE PAUVRETÉ
(QUOTIENT FAMILIAL INFÉRIEUR OU ÉGAL À 200)
PARMI LES USAGER.ES DES ACTIVITÉS PROPOSÉES
SUR LE TERRITOIRE

Nos engagements

Généraliser la
tarification sociale
des activités au
quotient familial

Diversifier la
programmation et la
géographie de l'offre

Repérer et prévenir
les pratiques
potentiellement
discriminatoires

NOTES :

AXE 2

L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI

NOTAMMENT EN SÉCURISANT L'ENTRÉE DES JEUNES GENS
SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

NOTRE OBJECTIF : ZÉRO JEUNE DE 15 À 25 ANS
NI EN EMPLOI NI EN FORMATION
SANS ACCOMPAGNEMENT PUBLIC

Nos engagements

Réduire le non-recours
aux dispositifs
existants

Renforcer le soutien
apporté aux situations
de décrochage à toutes
les étapes

Soutenir les jeunes gens
victimes de
discrimination à
l'embauche ou à la
formation

NOTES :

AXE 3

L'ÉGALITÉ TERRITORIALE D'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

NOTAMMENT POUR LES PERSONNES
EN SITUATION DE PAUVRETÉ

NOTRE OBJECTIF : PAS DE ZONE BLANCHE
NI D'ANGLES MORTS DANS L'ACCÈS
AUX DROITS SOCIAUX

Nos engagements

Renforcer l'offre
médicale de
proximité et la
rendre
accessible aux
personnes
précarisées

Aider les
personnes
précarisées à
réduire leurs
charges
énergétiques

Simplifier
l'accès aux
aides pour les
personnes en
précarité
alimentaire

Garantir un
accès aux
guichets sans
discrimination

NOTES :

AXE 4

L'ÉGALITÉ D'ACCÈS POUR TOUTES ET TOUS À UN ENVIRONNEMENT SANS DANGER

**NOTRE OBJECTIF : RÉDUIRE LA SUR-EXPOSITION AUX RISQUES,
PAR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES
EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ**

Nos engagements

**Réduire l'emprise du
trafic de drogue sur les
habitant.es des quartiers
prioritaires**

**Organiser l'accès à la
fraicheur lors des
périodes de canicule**

**Accompagner le
déploiement de la
Zone à Faibles
Émissions de la
Métropole et de la
décarbonation
dans les quartiers
prioritaires**

NOTES :

AXE 5

L'ÉGALITÉ DES CAPACITÉS D'ACTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES CITOYEN.NES

NOTRE OBJECTIF : UN ACCÈS ÉGAL AUX RESSOURCES
DE LA VILLE, DE LA MÉTROPOLE ET DE L'ÉTAT
(ÉLU.ES, SERVICES, ÉQUIPEMENTS, BUDGETS)

Nos engagements

Faciliter l'accès pour les
associations de
proximité aux
financements et aux
locaux

Soutenir les capacités
de recours individuels et
d'interpellations
collectives

NOTES :
